

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.



LE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Dominique Thillaud,
Directeur Général

Madame Gisèle Rossat-Mignod,
Présidente du Conseil d'administration

Compagnie des Alpes
50/52 boulevard
Hausmann 75009

Paris, le 12 FEV. 2025


Par courrier électronique
et lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Changement du représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au sein du Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes

Monsieur le Directeur Général, Madame la Présidente du Conseil d'administration,

Je vous informe, en qualité de Directeur Général par intérim de la Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, sise 56, rue de Lille, 75007 Paris, désigner, en remplacement de Madame Marion Cabrol, avec effet immédiat :

Madame Annabelle Viollet

demeurant à : 
née le 27 avril 1977 à Angoulême (16)

en qualité de représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, conformément à l'article L. 225-20 du Code de commerce, au sein du Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes, société anonyme au capital de 25 311 121 euros, dont le siège social est situé 50/52 boulevard Hausmann, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 577 908.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, Madame la Présidente du Conseil d'administration, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier Sichel

